

Information

10 €



Remise des Tee Shirts
et dossards au stand
d'accueil

Bilan de dépistage Obligatoire
cardiologique OFFERT
aux 250 participants

Au Centre Médical du Musée
20 Place Verte - Valenciennes

1ère Edition

RUN COEUR SANTE



10h00
5 kms

Autour du
Vignoble

Nord
Le Département est là →



Ville de
Valenciennes

Dimanche 31 Mai 2026



Société Française
d'Hypertension Artérielle



Réglement

Inscriptions

Article 1 - ORGANISATION

La RUN COEUR SANTÉ 2025 se déroulera le dimanche 31/05/2026 à 10 Heures.
Elle est organisée par le Comité Nord FSGT et le Centre Médical du Musée de Valenciennes.
Départ et arrivée : Etang du Vignoble - 59300 Valenciennes

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

a) Catégorie d'âge :

Se référer, sur le **formulaire d'inscription en ligne HELLOASSO** : Licence FSGT, FFA ou PPS :

Pour les personnes mineures

Leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

-d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running délivrée par la FFA en cours de

Validité à, la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation

Confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le

Contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports) donne lieu à une réponse négative.

Pour les personnes majeures licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation laquelle la personne souhaite s'inscrire

Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

b) **Droit d'inscription** : Inscriptions **10 €** : T-Shirt RUN COEUR SANTE à mettre au départ du 5km.

c) **Les athlètes mineurs** doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

d) **Modalités d'inscription** : Par internet via clic sur lien : <https://www.helloasso.com/associations/fsgt-comite-du-nord/evenements/run-coeur-sante> - 250 coureurs maxi

Rendez-vous à prendre obligatoirement via Doctolib (lien du rdv dans le descriptif HelloAsso) Elle est organisée par le Comité Nord FSGT et le Centre Médical du Musée de Valenciennes.

e) **Retrait des dossards** : Le retrait des dossards se fera à partir de 8h au secrétariat - Club House au dessus du local de la base nautique.

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence ou PPS

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

f) **Limite d'horaire**

Le temps maximum alloué pour la course est de 1h30. Passé ce délai le dossard sera retiré par un membre de l'organisation.

Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

Article 3 - JURY

La compétition se déroule suivant les règles de la FSGT.

Article 4 - CHRONOMÉTRAGE

Chronométrage manuel

Article 5 - PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Voir Plan - Ravitaillement à l'arrivée

Article 6 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite par le biais de la FSGT auprès Generali

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Article 7 - SECOURS

Article 8 - FORCE MAJEURE En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de- facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Article 9 - DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise

L'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 10 - PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.

Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur.

Article 11 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la fédération.



Suivre le lien ou QrCode



Classement Scratch

Femmes/Hommes

**à partir de Minimes
(de 2012 et avant)**

Ouverte à Tous